



Arrêté n°401/24
Nature de l'acte : 6.4 Autres actes réglementaires

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 22/07/2024

ID : 069-216901413-20240718-ARRETE401_24-AR



PORTANT AUTORISATION DE VENTE AU DEBALLAGE A L'OCCASION D'UN VIDE MAISON

Le Maire de la Commune de Mornant,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code du commerce,

VU le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage,

VU la loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 Août 2008

VU la demande présentée par Madame Sophie BORDAT, domiciliée 4 rue des petits terreaux à Mornant, concernant l'autorisation d'organiser une vente au déballage de marchandises d'occasion lors d'un vide-maison à son atelier, dimanche 15 septembre 2024,

Considérant que l'opération projetée tombe sous le coup des dispositions législatives et réglementaires susvisées.

A R R E T E :

ARTICLE 1er :

Madame Sophie BORDAT est autorisée à organiser une vente au déballage à l'occasion d'un « vide-maison » dimanche 15 septembre 2024.

ARTICLE 2 :

La vente, autorisée à l'article 1^{er}, s'effectuera, 1 ter rue des petits terreaux à Mornant, de 9h00 à 19h00.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié sur la commune de Mornant à l'emplacement prévu à cet effet.

Des ampliations en seront adressées à :

- * Madame Sophie BORDAT, pétitionnaire.
- * Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- * Le service de la Police municipale de la commune de Mornant, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer ou d'en surveiller l'exécution.

Fait à Mornant, le 18 juillet 2024

Le Maire,

Renaud PFEFFER

